

Aide à la création de PME

GIP OBJECTIF MEUSE

Présentation du dispositif

L'objectif de ce dispositif est de soutenir la création de PME uniquement, situées sur le territoire du département de la Meuse.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'entreprise doit être créée depuis moins de 12 mois et doit être membre d'Energic S/T 52 55 et/ou faire preuve de l'existence d'un contrat avec un grand donneur d'ordre dans le domaine de l'énergie et du nucléaire.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide forfaitaire est limitée au montant du capital social libéré de l'entreprise dans la limite de 30 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

L'entreprise saisit directement le GIP, et lui adresse un dossier complet avant le commencement de l'exécution de l'Opération faisant l'objet de la demande de financement.

Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 1 an.
- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

Organisme

GIP OBJECTIF MEUSE

- Place Pierre-François Gossin
CS 10017
55 001 BAR-LE-DUC Cedex 01
Téléphone : 03 29 45 78 34
Télécopie : 03 29 45 78 76